

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5613**

commune (s) :

objet : Acquisition de deux balayeuses grande capacité déposables et adaptables sur châssis poids lourds
4 x 4 Unimog - Maintenance associée, fourniture de pièces et formation à ces matériels - Autorisation
de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5613**

commune (s) :

objet : **Acquisition de deux balayeuses grande capacité déposables et adaptables sur châssis poids lourds 4 x 4 Unimog - Maintenance associée, fourniture de pièces et formation à ces matériels - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'acquisition de deux balayeuses grande capacité déposables et adaptables sur châssis poids lourds 4 x 4 Unimog appartenant à la Communauté urbaine, ainsi que pour la maintenance associée, la fourniture de pièces et la formation à ces matériels.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appels d'offres, le 7 septembre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Europe service SA pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de quatre ans, pour un montant minimum sur la durée du marché de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum sur la durée du marché de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'acquisition de deux balayeuses grande capacité déposables et adaptables sur châssis poids lourds 4 x 4 Unimog appartenant à la Communauté urbaine, ainsi que pour la maintenance associée, la fourniture de pièces et la formation à ces matériels et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Europe service SA pour une durée ferme de quatre ans et pour un montant minimum sur la durée du marché de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et d'un montant maximum sur la durée du marché de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - sections d'investissement et de fonctionnement.

3° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - sections d'investissement et de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,